

Dans ce numéro

Gestion des eaux pluviales

- Pistes de réflexion pour les collectivités locales africaines

Au Burkina Faso

- La gestion "partagée", un dispositif en évolution

Région de Saint-Louis au Sénégal

- L'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu scolaire

Coopération décentralisée au Maroc

- Les villes de Tata et Agde, unies pour l'assainissement, l'eau et l'enfance

éditorial

Développer des réponses locales pérennes, au plus près des besoins

Quels que soient les axes de coopération choisis, les programmes initiés par les acteurs de coopération ont maintenant le souci omniprésent de lier très étroitement l'offre et la demande et de maintenir une réponse locale permanente aux besoins.

Que ce soit par la mise en œuvre de plateformes de concertation pour répondre aux défis, comme la reconstruction en Haïti ou par la mise en œuvre de programme de recherche couvrant plusieurs pays d'Afrique pour répondre aux enjeux de maîtrise des eaux pluviales en milieu urbain, la volonté de mettre en place des « circuits courts » est patente.

De même la pérennisation des services de bases mis en place dans le cadre de programmes de coopération démarrés il y a plus de dix ans par des collectivités ou des Ong, illustrés dans ce numéro au Burkina Faso dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades ou en région de Saint Louis du Sénégal s'appuie sur la mise à disposition de ressources humaines, techniques et financières pérennisées et au plus près des besoins.

Dans le Sud marocain, la commune urbaine de Tata dont le contexte oasisien prédispose à l'autosuffisance, a fait le choix, appuyée par la ville d'Agde, de développer un ensemble de services (eau et assainissement, traitement des ordures ménagères, etc.)

assuré à partir du renforcement des compétences locales.

Cette volonté de développement local, d'autonomie des communautés, encouragée par les coopérations extérieures ne doit pas faire oublier que les services d'eau et d'assainissement sont des services publics comportant de nombreuses interventions extérieures et qu'ils doivent, à ce titre, pouvoir bénéficier d'une régulation économique, environnementale et sanitaire en milieu rural comme en milieu urbain.

C'est à la condition de pérenniser ce soutien local, que les droits d'accès aux services et particulièrement celui à l'assainissement seront assurés.

●
Pierre-Marie Grondin

Sommaire

Eau et assainissement en Haïti

Pour encourager les partenariats, contribuer à une plus grande efficacité et à la cohérence des actions menées, une Plateforme des acteurs français pour l'eau et l'assainissement en Haïti a été mise en place en avril 2010.

Cette plateforme a vu le jour dans le cadre des concertations sectorielles développées par la mission interministérielle pour la reconstruction d'Haïti, et du Groupe d'échanges sur le développement de la coopération internationale pour l'eau et l'assainissement. Réseau d'échanges et de concertation présidé par Jean-Paul Colin, vice-président du Grand Lyon en charge de l'eau, cette plateforme est animée par le pS-Eau avec le soutien du MEEDDM. Elle réunit tous les acteurs qui le souhaitent, intervenant ou projetant d'intervenir en Haïti dans les domaines de l'eau et de l'assainissement : collectivités, ONG, associations, organismes de recherche et de formation, entreprises, fondations, agences de l'eau, institutions nationales, bureaux d'études, etc.

Pourquoi en faire partie ?

- Pour être mis en relation avec les bons interlocuteurs sur place.
- Pour savoir qui fait quoi et où en Haïti dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.
- Pour être orienté vers les pistes de financements adaptées à vos projets.
- Pour échanger vos expériences avec d'autres acteurs.
- Pour nouer des partenariats dans votre zone d'intervention.
- Pour obtenir toutes les informations pertinentes sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Haïti : cadre institutionnel, état des lieux des besoins, documents de référence, activités du Cluster WASH, etc.

Un portail Web : www.pseau.org/haïti-eau

- Pour faire connaître vos actions, connaître les acteurs intervenant dans votre zone, nouer des partenariats
- Pour mettre des documents, articles, et photos en ligne
- Pour débattre, alimenter les réflexions à partir de vos expériences, découvrir le point de vue d'acteurs divers

Secrétariat de la plateforme : noblot@pseau.org

GESTION DES EAUX DE PLUIE

3. Pistes de réflexion
Relever le défi des eaux pluviales en milieu urbain

GESTION DE L'EAU AU BURKINA FASO

6. La Fédération des usagers de l'eau de la région de Bobo-Dioulasso
Pour une gestion partagée de l'eau entre associations d'usagers

EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE AU SENEGAL

9. Une initiative de l'association Le Partenariat
L'eau et l'assainissement à l'école, facteurs de scolarisation et de développement

EAU ET ENVIRONNEMENT AU MAROC

12. Un programme de coopération décentralisée
Agde-Tata, un pacte d'union

Avis à tous les abonnés

Le pS-Eau transmet par courrier électronique des informations sur des propositions de financements internationaux en matière d'eau et d'assainissement, des offres de formations spécifiques, des invitations à des rencontres, des résumés ou des documents à télécharger, etc. Pour recevoir régulièrement ces informations, transmettez vos coordonnées (nom, prénom, fonction, organisme, email professionnel et/ou email personnel, adresse postale, téléphone) à : noblot@pseau.org

Relever le défi des eaux pluviales en milieu urbain

La question des eaux pluviales est une problématique pointée de manière récurrente par les élus locaux des pays en développement. Elle se manifeste de manière très concrète lors des épisodes pluvieux qui inondent les quartiers situés en contrebas des villes, et renvoie à de nombreuses problématiques de développement urbain.

Régulièrement interpellé sur ce sujet par les élus locaux, notamment africains, le pS-Eau a lancé en 2009 une réflexion sur la problématique des eaux de pluie, menée en collaboration avec un comité scientifique constitué d'experts du développement et des enjeux urbains.

L'urbanisation croissante de la population crée sans cesse de nouveaux défis en termes de gestion des eaux pluviales. Le premier enjeu est celui de la santé publique. Les inondations et les mares qui se créent au cours d'épisodes pluvieux engendrent des risques sanitaires importants pour les populations : épidémies dues à la stagnation et à la contamination de l'eau potable (bactéries, parasites), accidents par noyades, inconfort lié à la boue.

Le second défi est celui de la préservation du foncier et des équipements urbains : les écoulements brutaux d'eaux pluviales et la stagnation de l'eau sont des facteurs majeurs de détérioration, voire de destruction du milieu urbain. Ces

détériorations, lorsqu'elles concernent les équipements à caractère productif et commercial, ont un impact direct sur le développement économique local. Enfin, le dernier enjeu est d'ordre environnemental : pendant leur ruissellement, les eaux pluviales se chargent et diffusent des polluants, rejetés sans traitement dans le milieu naturel.

Des facteurs naturels accrus par l'activité humaine et le manque de gestion de l'espace urbain

Les facteurs naturels sont les premiers déterminants de l'ampleur de la problématique. Ce sont d'abord le régime pluviométrique (avec des averses en zones sahélienne, tropicale ou équatoriale présentant des intensités trois à quatre fois supérieures aux précipitations en zone tempérée) et les caractéristiques du bassin versant (superficie, pentes d'écoulement...) qui définissent les débits et vitesses d'écoulement à gérer au niveau d'une ville. Si la

nature du sol peut réduire les volumes d'eau à gérer en aval (en fonction de leur perméabilité), la présence de cours d'eau aura en revanche un impact direct sur le risque d'inondations.

Une seconde catégorie de facteurs est liée aux activités humaines (en particulier en matière d'urbanisation). Il s'agit tout particulièrement de l'extension et de la densification des zones urbaines d'une part, de l'imperméabilisation des sols d'autre part et, enfin, de la dégradation du couvert végétal.

Les modalités de gestion de l'espace urbain ont également une influence prépondérante sur le comportement des ruissellements des épisodes pluvieux, ainsi que sur les niveaux de risques associés. Citons en particulier l'absence de planification urbaine et de maîtrise foncière qui encourage dans de nombreuses villes le développement anarchique de quartiers en zones inondables, ainsi que le manque de gestion et le mauvais état des infrastructures qui créent des interférences dommageables : le déversement d'eaux

Qu'est-ce que la GEP ?

La gestion des eaux pluviales (GEP) désigne l'ensemble des mesures prises par l'homme pour mieux maîtriser les volumes et les flux d'eau générés par la pluie et le ruissellement dans les zones urbanisées.

usées et d'ordures ménagères dans le réseau d'eaux pluviales par exemple, ou encore la contamination de l'eau potable par les eaux pluviales.

Plusieurs lacunes spécifiques à la gestion des eaux pluviales rendent ce service problématique. Outre le fait que dans plusieurs pays les données pluviométriques sont régulièrement absentes, obsolètes ou non accessibles, l'absence de coordination entre le nombre important d'acteurs concernés par la gestion des eaux pluviales (ministères en charge de l'urbanisme, de l'environnement, municipalités, opérateurs en charge

Principales pratiques observées dans les pays du Sud

1. Maîtrise des eaux de ruissellement en amont de la ville.

La construction de systèmes de rétention et d'infiltration sur les terrains en amont de la ville (digues filtrantes, terrasses en demi-lune pour la rétention collinaire, etc.) permet de réduire de manière notable, en aval, les volumes de ruissellement de l'eau dans la ville, mais aussi de récupérer des terres cultivables, voire d'encourager la reforestation.

2. Relocalisation des populations des zones à risques.

Dans les zones particulièrement exposées (avec risques de glissement de terrain et d'inondations notamment), certaines municipalités prennent en charge la relocalisation des familles les plus vulnérables. Une telle démarche s'applique lorsque les stratégies de réduction des risques ne permettent pas de sécuriser de manière satisfaisante les quartiers à risques.

3. Collaboration entre les différents services de la collectivité.

Certaines collectivités africaines se sont dotées d'une cellule de « maîtrise des eaux de ruissellement » constituée, notamment, de personnel en charge du service environnement, du service foncier et du génie rural. Ce type de collaboration permet de faire les liens nécessaires entre les différents corps de métiers intervenant dans le développement des services.

4. Développement des approches multiservices.

Certaines initiatives incitent à ne pas se limiter au développement et à l'entretien des réseaux de drainage. Nettoyer le système de drainage peut être par exemple couplé à des actions d'amélioration de la gestion des déchets solides.

5. Renforcement des services d'entretien et de maintenance.

Les programmes d'amélioration des infrastructures de drainage accordent de l'importance à la conception et à la construction, mais s'intéressent peu aux nécessités d'entretien et de maintenance. Un entretien et une maintenance insuffisants entraînent une perte de capacité du système de drainage, voire sa détérioration. Ces services sont donc fondamentaux.

Un entretien et une maintenance insuffisants entraînent une perte de capacité du système de drainage, voire sa détérioration.

6. Recours aux techniques alternatives.

Les techniques alternatives sont peu utilisées, pourtant elles s'avèrent parfois tout à fait appropriées. Ainsi, l'installation de revêtements poreux favorise l'infiltration des eaux de pluie. Dans certains cas, lors de la restructuration d'un quartier, attribuer aux rues une fonction de caniveaux peut fortement renforcer la maîtrise des eaux pluviales.

7. Modélisation informatique.

Pratique courante dans les pays développés, la modélisation informatique du système de drainage se développe progressivement dans les pays en développement, notamment pour les cas les plus complexes. Les simulations informatiques sont d'excellents outils d'aide à la décision, en identifiant par exemple les sites les plus adéquats pour la construction de bassins de stockage ou les zones de reboisement les plus pertinentes.

8. Implication des différentes parties prenantes.

Une stratégie de gestion des eaux pluviales doit impliquer et prendre en compte les attentes et besoins des différents acteurs. En particulier, associer les usagers les plus vulnérables dans la gestion et le développement du service est particulièrement pertinent : les communautés les plus pauvres, qui sont les plus touchées par une mauvaise gestion des eaux pluviales, sont trop souvent insuffisamment consultées, voire totalement ignorées.



Guillaume Aubourg



Guillaume Aubourg

de l'assainissement, etc.) rend le pilotage du secteur et sa coordination délicats.

Des équipements coûteux au regard des moyens

Les politiques de décentralisation transfèrent progressivement la gestion des services vers les collectivités locales, mais les différentes responsabilités vis-à-vis de la gestion des eaux pluviales ainsi que les répartitions financières entre Etat et collectivités locales ne sont pas suffisamment précisées.

De nombreuses villes se sont bien dotées de schémas directeurs pour la gestion des eaux pluviales, mais ces schémas ont été faiblement (voire pas du tout) appliqués. Le coût prohibitif des préconisations techniques, au regard des capacités d'investissement des gouvernements locaux et nationaux en est la principale raison.

Plus généralement, la plupart des solutions techniques développées pour relever le défi de la gestion des eaux pluviales relèvent d'infrastructures de génie civil coûteuses. Le non-respect des normes de conception et de réalisation des

ouvrages aggrave par ailleurs les risques d'inondations en aval (mauvaise évacuation).

L'exploitation, qui se limite souvent au curage des caniveaux, est fortement consommatrice de main-d'œuvre et très coûteuse pour les collectivités locales.

Enfin, un dernier facteur à prendre en considération pour toute démarche liée à la gestion des eaux pluviales est l'ensemble des pratiques développées par les usagers. Ces derniers se montrent parfois très imaginatifs pour faire face aux lacunes des services d'évacuation des eaux pluviales.

Risques sanitaires pour les populations, détérioration du foncier et des équipements urbains, dégradations environnementales, atteinte à l'activité économique, tels sont les défis que doivent affronter les autorités urbaines des pays du Sud.

Ils vont jusqu'à colmater volontairement les réseaux de drainage afin de se protéger des débordements. Cette pratique accentue la défaillance des systèmes d'évacuation des eaux.

Pour poser les bases d'une réflexion approfondie sur la gestion des eaux pluviales, le pS-Eau a donc identifié et renseigné les différentes pratiques observées sur le terrain. L'objectif visé à la suite à cette étape préalable est la mise en œuvre d'un programme de recherche action en mesure de proposer aux élus africains, des orientations concrètes pour définir des stratégies et plans d'actions locaux de gestion des eaux pluviales. ●

Denis Désille

Contact :

Christophe Le Jallé : le-jalle@pseau.org

La note de cadrage détaillée et ses annexes sont téléchargeables sur : www.pseau.org/gep

Pour une gestion partagée de l'eau entre associations d'usagers

Dans le cadre de programmes consécutifs de coopération dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades depuis 1994, de nombreux ouvrages d'alimentation en eau potable simplifié (AEPS) ont été construits dans près de quarante centres secondaires. La modalité de gestion communautaire dite « partagée » s'est maintenue jusqu'à aujourd'hui. Après dix ans d'expérience, bilan de ce dispositif qui doit s'adapter au nouveau contexte de la communalisation.

La problématique de gestion des ouvrages d'hydraulique en milieu rural et semi-rural est prégnante au Burkina Faso, pays rural à 80 %. Le taux de desserte en eau potable dans les zones rurales, qualifié de "raisonnable" au sens défini par l'OMS/Unicef, était estimé en 2005 à 60 %. Ce taux d'accès relativement élevé masque de grandes disparités spatiales, entre les régions et entre les villages. De même, les consommations spécifiques demeurent très éloignées de l'objectif de 20 litres par jour et par personne.

Si, en milieu rural, la gestion communautaire parvient à maintenir les ouvrages dans un état relativement fonctionnel, en revanche dans les petits centres (de 2 500 à 10 000 habitants), confrontés à une croissance urbaine de 2,8 % et à une diversification des activités économiques, la gestion des infrastructures se pose avec plus d'acuité. Même si la densité de ces localités est plus forte, les distances à par-

courir restent importantes et les systèmes d'adduction apparaissent bien plus complexes (réseaux équipés de deux à quatre bornes-fontaines, raccordements domiciliaires plus nombreux, etc.). Afin de pérenniser ces ouvrages, aux investissements et coûts d'exploitation plus importants, les modalités de gestion et de maintenance sont cruciales.

Un contrat de concession entre l'administration et les AUE

Face à ces constats, le gouvernement burkinabè et ses partenaires techniques et financiers se sont engagés dans une vaste réforme institutionnelle, assortie d'outils spécifiques de planification et de méthodologie appropriés aux milieux ruraux et urbains. L'adoption en décembre 2006 d'un Programme national en matière d'approvisionnement en eau potable et en assainissement (PN-AEPA), à l'hor-

izon 2015, s'inscrit dans cette dynamique. De nouvelles orientations ont été actées, s'inscrivant dans le processus de décentralisation et de planification du territoire, entamé en 2004. En mars 2009, un décret transfère la propriété des infrastructures d'eau et d'assainissement aux communes et leur en confère la maîtrise d'ouvrage. Les modalités de gestion varient selon les situations. Pour les chefs-lieux des communes urbaines, l'ONEA, entreprise publique, est chargée de gérer l'exploitation des réseaux.

Pour les communes rurales, le Programme d'application de la réforme (PAR), financé par l'AFD, préconise que les communes délèguent aux associations d'usagers de l'eau (AUE) la gestion des forages équipés de pompe à motricité humaine. Dans les petits centres intermédiaires, selon les dispositions du décret la gestion de transfert peut être confiée à travers des contrats d'affermage ou d'exploitation à des entreprises privées ou aux AUE.

Dans le cadre des programmes RESO puis VREO¹, de nombreux ouvrages d'alimentation en eau potable simplifiés ont été construits dans près de 40 centres secondaires des régions des Hauts-Bassins et des Cascades. Ces deux régions situées au sud-ouest du pays représentent 13 % de la population burkinabè (1 600 000 habitants) dont le tiers à Bobo-Dioulasso. Dans ces deux régions, le taux de desserte en eau en milieu rural figure parmi les plus faibles du pays, estimé respectivement à 48,7 % et à 53,1 % (PNAEPA, 2006).

Le dispositif repose sur la création d'associations d'usagers de l'eau (AUE), et de leur regroupement au sein d'une fédération régionale des usagers de l'eau : la Faureb (Fédération des usagers de l'eau de la région de Bobo-Dioulasso). Un contrat de concession offi-

¹ RESO, de 1994 à 1999, sur financement BAD, PRS I et II. VREO de 2003 à 2010.

cialise les relations entre l'administration régionale en charge de l'hydraulique et chacune des 40 AUE.

Structure faitière des AUE, la Fauereb est chargée de la définition des plans d'action, de la fixation du prix de l'eau, et du regroupement des capacités d'autofinancement des AUE membres sous la forme d'une mutuelle.

L'Association pour le développement des adductions d'eau (ADAE), constituée à la fin du programme RESO (1993-1999), a participé à la mise en place de ce dispositif de gestion. Elle a ainsi accompagné la création des AUE, formé les chefs de centre et les fontainiers et créé un centre de gestion (CDG) unique, rendant annuellement des comptes à la Fauereb et à l'administration.

La gestion mutualisée appelle un nouveau schéma organisationnel

Le dispositif repose sur un tarif unique de l'eau, de 500 Fcfa le m³, décomposé théoriquement comme suit : 60 Fcfa pour le fontainier, 50 pour le chef de centre, 15 pour l'AUE, 75 pour les frais d'exploitation, 60 pour le CDG, 100 de provision pour le fonds de maintenance, 100 de provision pour le fonds de renouvellement et 40 de provision pour le fonds d'investissement. La gestion est ainsi mutualisée entre les centres. La comptabilité séparée de chaque centre permet de suivre l'activité de chacun mais aussi de maintenir un équilibre financier entre les centres.

Le CDG a non seulement un rôle de gestionnaire (répartition des différentes parts, tenue des comptes et établissement de bilans, gestion des fonds de renouvellement et d'investissement) mais également un rôle d'appui conseil à la quarantaine d'AUE membres et de contrôle de l'exécution



Alicia Tsitsikalis (Gret)

d'autres contrats (contrat de maintenance). Il centralise les données techniques et financières des réseaux et permet une péréquation entre les différents centres. On constate d'ailleurs que 20 % des centres les plus dynamiques permettent de financer la maintenance et l'exploitation des 80 % restants (Gret, 2009).

En effet, chaque petit centre ne couvre pas forcément ses propres charges sur la vente de l'eau, en raison, d'une part, de la concurrence de sources alternatives d'eau potable ou non et d'autre part, des faibles densités de populations. En outre, la proximité des structures de gestion et le pouvoir des usagers permettent une maîtrise d'œuvre locale adaptée aux contextes ruraux. D'ailleurs, le taux de recouvrement est estimé à 92 % en moyenne entre 2000 et 2008. Formés par l'ADAE et accompagnés par le CDG, les chefs de centre et fontainiers désignés par l'AUE sont

Avant l'ouverture de la borne-fontaine à Koroko.

La proximité des structures de gestion et le pouvoir des usagers permettent une maîtrise d'œuvre locale adaptée aux contextes ruraux. Sur la période 2000-2008, le taux de recouvrement est estimé à 92 % en moyenne.

en effet responsabilisés dans le recouvrement des recettes. La régularité de fonctionnement du service a de même permis d'augmenter, de façon faible mais indéniable, les consommations unitaires. Enfin, une base de données actualisée par l'ADAE a été constituée à partir des données des réseaux, permettant ainsi de piloter le dispositif, de suivre les consommations, d'établir des comptes d'exploitation et de définir les plans d'actions du dispositif. Cette fonction de suivi-évaluation apparaît primordiale car elle permet à la Fauereb de maîtriser l'information et d'orienter ainsi les investissements.

Certes, l'équilibre financier, précaire, n'alimente pas de façon conséquente le fonds d'investissement et ne couvre pas l'intégrité des charges du CDG, mais le modèle gagnerait à être optimisé car il constitue sans nul doute un exemple de dispositif pérenne de gestion, adapté aux contextes semi-ruraux. L'augmentation des volumes consommés est également une variable déterminante, qui réside dans le changement des comportements et des pratiques des populations (multiplication des branchements privés, généralisation des usages de l'eau potable, professionnalisation des réseaux et rationalisation de la gestion commerciale des usagers...).

Dans le contexte de décentralisation, comment faire évoluer ce schéma de gestion vers un schéma de maîtrise d'ouvrage communale ? Quels défis cela pose-t-il en termes de gouvernance, de modèle économique et d'organisation du dispositif ?

Le passage à une maîtrise d'ouvrage communale implique une transition vers un nouveau schéma organisationnel. La commune contractualise directement avec les acteurs impliqués dans le service de l'eau, tant avec les AUE qu'avec les opérateurs de maintenance, le CDG et la Fauereb. Les signataires du



Guillaume Aubourg

contrat dépendront du mode de gestion opté par la commune. Ce processus de contractualisation mène non seulement à une renégociation du tarif de l'eau et des transferts financiers vers la commune mais aussi à la mise en place d'un mécanisme de contrôle et de suivi du service par la commune (et donc des ressources humaines compétentes et des moyens financiers).

Ce schéma implique de redéfinir les fonctions de chacun des acteurs dans le dispositif : assistance à la gestion, appui-conseil, rôle de planification stratégique, maîtrise d'œuvre... La maîtrise d'ouvrage communale survient dans un espace public local où de nombreux acteurs comme des organisations de la société civile, le secteur privé commercial formel ou informel, les ser-

vices déconcentrés de l'Etat et l'ONEA ont accumulé des savoir-faire multiformes. Dans un tel contexte, il s'agit d'appuyer le dynamisme et l'initiative des populations et des opérateurs des services d'AEPHA à travers des partenariats adaptés et moteurs.

Un cadre partenarial pour une "intercommunalité sectorielle"

Dotées de cette nouvelle compétence mais dépourvues de moyens techniques et financiers, les communes ont fort à faire pour assumer cette fonction de maîtrise d'ouvrage, assurer le contrôle et la régulation des contrats qu'elles signent. Elles ne perçoivent parfois

pas non plus la réalité des frais que la gestion des réseaux implique. Afin de préserver le mode de gestion partagée, qui semble approprié, il faut que les acteurs se repositionnent à une échelle communale et intercommunale.

Ceci implique donc des changements en termes de suivi de gestion (inadéquation avec le territoire pour l'instant) et de positionnement (le CDG et la Fauereb sont dans un rôle d'appui à la maîtrise d'ouvrage). La création de cet échelon intercommunal de concertation se doit d'être formalisé dans un cadre approuvé non seulement par les communes (approbation en conseil municipal) mais également par le ministère de tutelle afin de parvenir à un schéma institutionnel cohérent.

Cette orientation vers une « intercommunalité sectorielle », si elle n'existe pas dans la législation, apparaît comme une innovation. Dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades, il s'agirait d'un cadre de coopération entre communes et d'autres personnes morales, fondé sur les dispositions relatives du code général des collectivités territoriales, ouvert, flexible et évolutif, qui accompagnerait les communes dans leur rôle de maîtrise d'ouvrage. Sur proposition de la Fauereb et de l'ADAE, un atelier a ainsi eu lieu le 30 juin 2009 avec les élus des 49 communes disposant d'AEPS pour définir les grandes lignes de ce que pourrait être ce « cadre partenarial » (Cadre partenarial en eau potable et assainissement).

La mise en place d'une commission *ad hoc* composée de six maires et de l'ADAE a été chargée de préparer les orientations du cadre partenarial, du règlement intérieur et d'une charte de l'eau. La souplesse du cadre doit permettre aux communes de choisir les modalités de gestion qui leur conviennent et de s'approprier petit à petit leur rôle de maîtrise d'ouvrage. La transparence

du processus et des efforts accrus de pédagogie et d'explication auprès des acteurs communaux garantissent l'adhésion éclairée des communes et faciliteront la transition vers le nouveau schéma institutionnel.

Parce qu'il apparaît relativement bien adapté aux contextes semi-ruraux des petits centres, le dispositif de gestion communautaire partagée mérite d'être maintenu et adapté au nouveau contexte institutionnel. Cette adaptation, qui suppose le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale et la planification à l'échelle du territoire, loin d'annihiler le dispositif, peut et doit être une opportunité de le dynamiser et de l'encadrer pour le mettre d'autant plus au service des populations. Afin de mener à bien la transition institutionnelle, il est important de créer un cadre de coconstruction des modalités de gestion afin de clarifier les rôles et les responsabilités des différents acteurs impliqués et de se mettre d'accord sur la structure tarifaire du prix de l'eau. Ce cadre de concertation aurait pour avantage de s'inscrire dans une certaine continuité et de diminuer les risques liés aux transitions institutionnelles.

Alicia Tsitsikalis (Gret)

Contacts

- Faureb : Drissa Coulibaly
adaebobo@fasonet.bf
- Adae : Daouda Sanon
davidou@hotmail.com
- Gret : Jacques Monvois
monvois@gret.org

Une initiative de l'association Le Partenariat

L'eau et l'assainissement à l'école, facteurs de scolarisation et de développement

En concertation avec les acteurs locaux et avec le soutien de partenaires français, depuis 2007 l'association française Le Partenariat intervient dans les écoles de la région de Saint-Louis au Sénégal, pour y développer l'accès à l'eau et à l'assainissement et améliorer les pratiques d'hygiène des élèves.

En région de Saint-Louis, au Sénégal, malgré les efforts de l'Etat et des collectivités locales, le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations est l'un des plus faibles du pays¹. En milieu scolaire, c'est environ 60 % des écoles qui ne bénéficient d'aucun équipement.

L'environnement scolaire et la fréquentation des écoles sont intimement liés : outre l'évidence des besoins en termes de capacité d'accueil et de salles de classe, l'absence d'équipements spécifiques (accès à l'eau, sanitaires, clôture, etc.) peut être facteur de déscolarisation et d'échec. Le déficit d'infrastructure favorise non seulement l'apparition et la diffusion de maladies contagieuses encore très répandues (choléra, paludisme, etc.), mais il rend extrêmement précaires les conditions d'apprentissage des élèves. Au Sénégal, on



Le Partenariat

estime la consommation quotidienne d'un élève (hygiène et boisson) à 10 litres d'eau par jour. Rapportée à un établissement, cette quantité d'eau, qui paraît difficile à mobiliser, décourage les élèves et leurs parents. L'absence de sanitaires incite les familles à retirer leurs enfants de l'école, principalement les jeunes filles.

La mise en place d'un jardin scolaire constitue une activité ludique de sensibilisation des élèves à la gestion et l'utilisation de l'eau.

L'accès à l'eau et à l'assainissement constitue un vecteur de développement et un levier de scolarisation. Cette vision est partagée et promue par l'Etat sénégalais dans sa politique éducative. A travers le Programme décennal de l'éducation et de la formation 2000-2010, qui vise à favoriser la scolarisation des enfants issus des milieux pauvres et des filles, les autorités prévoient de « de faciliter l'approvisionnement en eau dans les zones pauvres, et de contribuer au développement de l'hygiène à l'école... ». Vu l'ampleur de la tâche à l'échelle nationale, un tel projet nécessite l'implication de l'ensemble des partenaires : collectivités locales, acteurs de la coopération, associations, etc.

Afin de définir les actions nécessaires, Le Partenariat s'est appuyé sur les cadres de concertation qu'il a mis en place et qui regroupent l'ensemble des acteurs concernés dans les départements d'intervention : l'inspection d'académie de Saint-Louis, les inspections départementales de Dagana et de Podor (IDEN), le service régional de l'hy-

¹ Selon la revue annuelle 2009 du PEPAM, ce taux est de 78 % pour l'accès à l'eau, mais tombe à 45 % si l'on considère l'accès par réseau d'adduction d'eau.



Le Partenariat

Mobiliser la quantité d'eau nécessaire à sa consommation quotidienne devient rapidement une difficulté pour les élèves des écoles non reliées au réseau

draulique, le service de l'hygiène et les districts sanitaires. Il a ainsi été décidé de travailler sur trois activités :

- fournir un accès à l'eau et à l'assainissement aux écoles en étant dépourvues ;
- mettre en place des mesures d'accompagnement et de valorisation des équipements ;
- sensibiliser les élèves à l'hygiène dans les écoles.

Une forte mobilisation des acteurs locaux

En association avec l'agence de l'eau Artois Picardie, les partenaires de la coopération décentralisée (conseil général du Nord, conseil régional Nord-Pas-de-Calais, ville de Saint-Laurent Blangy) et la société des eaux du Nord, les premières activités ont débuté en 2007 et, depuis, trente-quatre écoles et près de 5 000 élèves ont bénéficié des résultats du programme.

Sa mise en œuvre s'appuie sur une forte mobilisation des acteurs locaux, que ce soient les collectivités locales, les inspections d'académie, les associations de parents d'élèves, les enseignants et les élèves, à tous les degrés de la réalisation du programme : pilotage, coordination, mise en œuvre, suivi, évaluation et pérennisation.

Les cadres de concertation départementaux pour l'éducation permettent aux acteurs de réfléchir chaque année en amont du programme et de définir les écoles qui bénéficieront des activités. Des études techniques sont alors conduites dans chacun des établissements afin de déterminer la nature des aménagements à réaliser et leur faisabilité. La liste des interventions est ensuite confirmée par les inspections départementales de l'Education nationale, puis les opérations sont placées sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités ciblées.

Un comité qui regroupe la collectivité locale, l'association des

parents d'élèves, l'IDEN et Le Partenariat est mis en place. Il assure le suivi et la réception des travaux.

Ceux-ci consistent en général à relier l'école au réseau d'AEP disponible dans la localité, puis à réaliser une borne-fontaine équipée de deux robinets et d'un bac de récupération des eaux. Pour l'assainissement, le modèle de sanitaires fourni est celui correspondant aux normes standards de l'Éducation nationale : des latrines deux fois double-cabines avec un mur de séparation entre filles et garçons.

La sensibilisation à l'hygiène et à l'environnement intégrée à l'enseignement

A travers l'accès à l'eau et à l'assainissement, des actions de sensibilisation à l'hygiène et à l'environnement sont développées dans chacune des écoles d'intervention, au bénéfice des élèves mais également des populations environnantes.

Lors du démarrage du projet, les enseignants participent à un atelier départemental, où leur sont présentés des messages destinés aux élèves. Un guide pédagogique référentiel, élaboré en concertation avec les IDEN, sert de support en vue d'intégrer ces enseignements dans les cursus scolaires.

Des animations et des activités sont également organisées au sein des établissements : pièces de théâtre, causeries/débats, journée mondiale de l'eau, concours de dessin, etc.

La sensibilisation à l'eau et à l'environnement est développée à travers la réalisation de projets ludiques et pratiques d'accompagnement : réalisation de haies vives afin de clôturer les écoles, mise en place de jardins scolaires, actions de reboisement. Un appel à projets est lancé et chaque établissement propose des actions autour des cri-



Lors d'une cérémonie organisée pour la journée mondiale de l'eau ►

tères suivants : originalité, utilisation durable de l'eau, intérêt pédagogique, impact environnemental, etc.

Suite à l'élaboration du cahier des charges des interventions, des conventions et des contrats, signés avec les collectivités locales et les associations de parents d'élèves, comportent la prise en charge des factures d'eau, la gestion et l'entretien des infrastructures. Ces engagements garantissent une plus grande durabilité des investissements.

Dans chaque école, des brigades de l'hygiène sont dotées en matériel (seaux, gobelets, etc.). Elles sont composées de représentants de l'association des parents d'élèves, du directeur et des enseignants. Elles sont chargées de la bonne gestion des équipements hydraulique et de leur entretien, mais également d'assurer le suivi et la continuité du programme d'hygiène instauré.

La confiance renouvelée de partenaires impliqués

Au Sénégal, le programme s'appuie sur une forte mobilisation des acteurs locaux. En France, cette implication est relayée par la confiance de partenaires investis : agence de l'eau Artois Picardie, conseil général du Nord, conseil régional Nord-Pas-de-Calais, ville de Saint-Laurent-Blangy, société des eaux du Nord. Ces partenaires contribuent, depuis son lancement, à faire évoluer le programme et renouvellent leur soutien.

Après trois années de mise en œuvre, les éléments de résultats, d'évaluation et la concertation avec les différents partenaires incitent à pérenniser et à étendre le projet, afin de toucher le maximum



Le Partenariat

de bénéficiaires. Pour ce faire, certains défis restent à relever :

- les moyens d'actions actuels sont insuffisants pour apporter une solution d'accès à l'ensemble des écoles de la région ;
- l'absence de données sectorielles spécifiques, d'instrument de planification, de coordination et de suivi ;
- la multiplicité des formes possibles d'un projet d'adduction d'eau pour une école (en fonction de l'existence ou non du réseau, de sa distance, etc.);

- le manque d'indicateurs de mesure des résultats et d'impacts des interventions proposées.

Le Partenariat propose ainsi de réaliser une étude sectorielle sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles, afin de matérialiser de manière exhaustive la situation dans la région de Saint-Louis. Il s'agira notamment de mettre à disposition des acteurs (autorités locales, services étatiques, partenaires de la coopération, acteurs locaux, etc.) des données sectorielles sur l'accès à l'eau

et à l'assainissement dans les écoles de la région de Saint-Louis (état des lieux, besoins et contraintes du secteur, perspectives) et ainsi de favoriser leur implication pour démultiplier et vulgariser ce programme.

Corentin Dufour

Contact

Le Partenariat :

- coopartenaires@gmail.com
- www.lepartenariat.org

Un programme de coopération décentralisée

Agde-Tata, un pacte d'union

En berbère "faire Tata" signifie "sceller un pacte". La ville française d'Agde, dans l'Hérault, et la commune urbaine de Tata, dans le sud marocain, ont scellé en mai 2009 un partenariat de coopération décentralisée autour de trois volets : eau et assainissement, traitement des ordures ménagères et un volet pivot consacré à l'enfance.

La ville de Tata, chef lieu de province d'environ 16 000 habitants regroupe un chapelet d'oasis et de douars qui lui sont rattachés. Administrativement classée commune urbaine, la municipalité est cependant rurale à 70 %.

La problématique dans ce milieu urbain éclaté a longtemps été pour les pouvoirs publics d'installer un système collectif d'alimentation en eau potable. A partir de 1982, des travaux importants ont été réalisés pour permettre un accès à l'eau potable à tous les habitants mais malgré les efforts déployés, 14 % des foyers de Tata ne sont pas encore raccordés.

La gestion des équipements publics a été confiée à l'Office national de l'eau potable (Onep) mais parallèlement, dans certains douars, des associations se sont constituées pour réaliser des adductions d'eau potable et en assurer la gestion. Avec l'accès à l'eau potable, les usages ont changé et d'autres problèmes liés à la collecte des eaux usées et à leur traitement sont venus se greffer.

La commune de Tata est dotée depuis peu d'un réseau d'assainis-

“ Le changement des comportements, que ce soit en matière d'assainissement ou de traitement des déchets, ne pourra réussir que si l'ensemble des acteurs : gouvernement, municipalités, commerçants, riverains, enfants adhèrent à ces nouveaux dispositifs. ”

*Moulay Mehdi Lahbib,
maire de Tata*

sement et d'une station de laguna-gie mise en service en 2007 mais, à ce jour, à moitié achevée. Le taux de raccordement de la ville demeure faible (inférieur à 25 %). Aujourd'hui, sur les 3 080 abonnés comptabilisés par l'Onep, seulement 588 sont raccordés à l'assainissement collectif ; le reste des habitations demeure équipé de puits perdus, ce qui entraîne des problèmes de pollution et de risques sanitaires.

A Tata, un système de collecte et de traitement des eaux usées fonctionne uniquement dans le centre urbain. Ces installations représentent des investissements à



Ville d'Agde

Un partenariat Tata/Agde/Unicef

Lutter contre la vulnérabilité des enfants

Parallèlement aux actions entreprises pour l'eau et l'assainissement, le 20 novembre dernier, Moulay El Mehdi Lahbib signait une charte destinée à intégrer les droits de l'enfant dans les plans de développement communaux (PCD). La commune urbaine de Tata fait partie des huit communes pilotes qui expérimenteront une initiative lancée conjointement par la direction générale des collectivités locales, le ministère de la Jeunesse et des Sports, l'Onde, l'Unicef (France et Maroc) et l'UNFPA. Cette nouvelle action vise à renforcer les capacités des collectivités locales à concourir aux engagements nationaux pour la réalisation des droits de l'enfant et des jeunes, dont l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental de base.



Ville d'Agde

Le 25 novembre dernier, Agde recevait le trophée d'or de l'action internationale du Prix Territoria 2009 en présence de Moulay El Mahdi Lahbib, président de la commune urbaine de Tata et de représentants de l'Unicef France et du conseil général de l'Hérault.

hauteur de 8 millions de DH (environ 720 000 €) pour la station de traitement et de 34 millions de DH (environ 3 M€) pour les réseaux ; 30 % des financements sont pris en charge par la municipalité de Tata et 70 % par la Banque mondiale islamique de développement.

La commune de Tata qui a élaboré, comme huit autres villes marocaines, un Agenda 21 local peut compter sur un tissu associatif très dynamique avec lequel elle s'est engagée dans une démarche active de concertation.

C'est dans ce cadre que Tata a sollicité le soutien et le savoir-faire de la commune d'Agde pour l'étude d'un réseau d'assainissement des douars périphériques du centre urbain et d'une autre portant sur la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères.

Une coopération multipartite

Plusieurs rencontres ont permis d'autres partenaires potentiels de mesurer la faisabilité de cette coopération décentralisée, à savoir des représentants du ministère des Affaires étrangères, de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, du conseil général de l'Hé-

rault, de la Lyonnaise des eaux, du pS-Eau et de l'Ong française CARI. Les besoins identifiés portent essentiellement sur l'appui à la mise en place de structures d'assainissement dont les douars périphériques du centre urbain sont dépourvus.

La ville d'Agde a intégré cette coopération décentralisée dans le cadre de la loi Oudin. Cependant, et afin de fédérer les acteurs locaux dans ce projet, le conseil municipal des jeunes de la ville d'Agde sera le pivot du projet. En effet, Agde, membre du réseau des « villes amies des enfants » de l'Unicef, affiche comme ambition de développer chez les jeunes un esprit de solidarité internationale (cf. encadré page ci-contre). Après une mission d'identification menée sur place par la ville d'Agde et la Lyonnaise des Eaux, la formalisation du projet a été consacrée par la signature d'accords cadres en mai 2009, à Agde, en présence de l'ensemble des partenaires fortement mobilisés.

Sur le douar d'Agadir Lhena ainsi que sur les douars périurbains (cinq au total), il n'existe pas de système de collecte des eaux usées. Les habitations sont généralement équipées d'un puits perdu auquel sont raccordées les eaux en

provenance des toilettes, le reste des eaux grises (salle d'eau, cuisine) étant rejeté dans la rue. Il existe donc bien souvent un double réseau dans les habitations.

La présence d'eau souillée rejetée directement dans les rues ou dans des puits perdus représente un risque important de contamination de la ressource, d'autant plus que les adductions se trouvent parfois sur des points bas très près des habitations, qu'il n'existe pas de périmètre de protection et que les têtes de puits sont mal protégées de l'infiltration d'eau superficielle.

Après l'élaboration et la validation du cahier des charges des clauses particulières par les partenaires du volet eau, l'étude portant sur la création d'un réseau d'assainissement pour l'ensemble des douars de Tata sera cofinancée par la ville d'Agde, le conseil général de l'Hérault, le ministère des Affaires étrangères, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, et l'Agence des provinces du Sud (Maroc), désignée comme maître d'ouvrage délégué. Cette étude estimée à 70 000 € sera confiée à un bureau marocain. Après la phase d'étude, d'une durée de six à neuf mois, les travaux devraient débuter en 2011.

Concernant les ordures ménagères, la municipalité de Tata collecte entre trois et quatre tonnes de déchets qui sont déposées sur un terrain de dix hectares, appelé communément « dépôt communal ». Ce site, libre d'accès, fait également l'objet de multiples dépôts sauvages, gravats de chantier notamment. Ce mode de collecte et de traitement des ordures ménagères pose également de nombreux problèmes environnementaux et constitue un réel danger de contamination de la nappe phréatique.

Engagée dans une démarche d'Agenda 21, le maire se doit de trouver des palliatifs et de nouveaux

systèmes pour la collecte, le traitement et l'élimination des ordures ménagères et autres déchets assimilés.

La coopération décentralisée, une école de la citoyenneté et du développement durable

Loin de se limiter à un simple appui humanitaire, la coopération décentralisée est une école de la citoyenneté et du développement durable. Associant collectivités, citoyens, associations de développement, entreprises, représentants de l'État, elle fournit un formidable champ d'expérimentation de la concertation et de l'apprentissage des cultures. On le voit, une collectivité française de taille moyenne peut trouver les moyens humains, techniques et financiers pour se lancer dans cette expérience enrichissante.

La plupart du temps, c'est surtout l'aide technique des collectivités et des entreprises françaises qui intéresse les collectivités marocaines, notamment en matière d'études et de montage de projets, d'assistance technique, de formation des cadres et des agents pour la gestion et l'entretien des structures et du matériel.

Force est de constater qu'une meilleure connaissance de tels besoins par les collectivités territoriales françaises lèverait, à n'en pas douter, certaines de leurs craintes (en particulier financières) qui les font hésiter à se lancer dans des actions de coopération décentralisée. ●

Contact :
Ville d'Agde : Raffaella de Gennaro
raffaella.de-gennaro@ville-agde.fr

INFO PUBLICATIONS

Les voyageurs de l'eau

Lionel Goujon, Gwenaél Prié, Mars 2010, 192 pages, 22 €

Soucieux de mieux comprendre et faire comprendre les enjeux mondiaux de l'eau, Lionel Goujon et Gwenaél Prié, deux jeunes ingénieurs, ont décidé de se rendre sur place. Au gré de leurs rencontres en Asie, en Amérique du Sud et en Afrique, ils nous racontent les combats menés par les habitants, les ONG, les institutions locales, les entreprises, les chercheurs pour améliorer l'accès à l'eau des populations et protéger cette ressource naturelle. Car si le problème de l'eau est global, les solutions, elles, sont le plus souvent locales.

Cet ouvrage présente 50 problématiques liées à la gestion de l'eau. De la purification de l'eau par les rayons ultraviolets au Cambodge au cas du barrage des Trois Gorges en Chine en passant par les dangers qui pèsent sur les eaux du lac Titicaca au Pérou, loin des discours théoriques, les situations décrites sont concrètes et variées, richement documentées. Une postface fait le lien avec les défis rencontrés en France.

Editeur/diffuseur

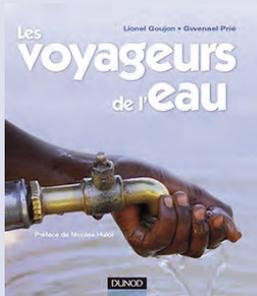
Éditions Dunod

5 rue Laromiguière 75005 Paris

Contact : Edith de Pontbriand,

T. 01 40 46 35 12

edepontbriand@dunod.com

**Accès de tous aux services d'eau : le rôle des petits opérateurs privés à Hô Chi Minh Ville, Vietnam**

Sarah Botton, Aymeric Blanc, AFD, Coll. Focales, mars 2010, 102 pages

La politique du Doi Moi (renouveau) à la fin des années 1980 marque l'entrée rapide du Vietnam dans les réformes de libéralisation de l'économie. Elle s'accompagne d'une dynamique de privatisation et de marchandisation progressive des services publics, appelée «socialisation», qui prend, à Hô Chi Minh Ville, la forme d'un dispositif de régulation extrêmement novateur associant Sawaco, l'opérateur public en charge du service d'eau potable, à de petits opérateurs privés informels. Ce volontarisme politique, porté par l'énoncé des Objectifs du millénaire pour le développement et l'appui de bailleurs, augure-t-il d'une généralisation du modèle ? Dans le cadre du programme de recherche de l'AFD sur les partenariats public-privé, cette étude se propose de revenir sur le terrain, huit ans après l'adoption du décret de socialisation, pour faire l'état des lieux de ce qui reste aujourd'hui une exception en matière de contractualisation entre un opérateur officiel et de petits opérateurs informels.

Editeur/diffuseur

Agence Française de Développement • 5, rue Roland Barthes 75598 Paris cedex 12
www.afd.fr (Rubrique Publications scientifiques)

**La régulation des services d'eau et d'assainissement dans les PED**

Sophie Trémolet, Diane Binder, AFD, Coll. A Savoir, mars 2010, 111 pages

Les services d'eau et d'assainissement sont des services publics comportant de nombreuses externalités et ils doivent à ce titre faire l'objet d'une régulation économique, environnementale et sanitaire. La régulation économique de ces services comprend la régulation des tarifs, de la qualité du service rendu, de la concurrence et la protection des consommateurs. Les modèles institutionnels permettant d'assurer une telle régulation sont nombreux : autorégulation, régulation par le contrat, régulation par agence, ou encore modèles hybrides combinant l'agence et le contrat, faisant appel à des panels d'experts ou s'appuyant sur la participation des usagers. Chacun de ces dispositifs présente des avantages et des limites et doit être adapté aux circonstances, notamment pour se conformer au contexte local et répondre aux besoins de chacun, y compris des consommateurs les plus pauvres. Le présent ouvrage dresse l'état des savoirs sur ces questions. Il présente une revue de l'abondante littérature théorique sur la régulation et compare les approches française et anglo-saxonne, puis fait état des travaux plus ancrés dans la pratique destinés à aider les professionnels du secteur de l'eau à résoudre des questions concrètes dans les pays en développement. Il identifie enfin des pistes de recherche en vue d'améliorer les pratiques actuelles.

Editeur/Diffuseur

Agence Française de Développement • 5 rue Roland Barthes, 75598 Paris cedex 12
www.afd.fr (Rubrique Publications scientifiques)

INFO PUBLICATIONS

L'accès à l'assainissement, un droit fondamental

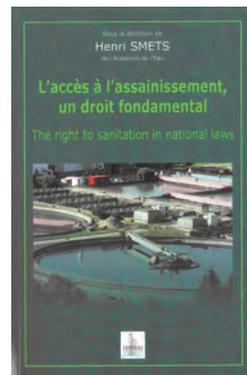
Sous la direction d'Henri Smets, éd. Johanet, mars 2010, 480 pages, 46 €

Alors que l'accès à l'eau potable est désormais reconnu comme un droit par la plupart des Etats, il n'en est pas de même pour l'accès à l'assainissement, qui lui est souvent associé. Ces deux aspects jouent pourtant tous les deux un rôle fondamental dans la protection de la santé de l'homme et de l'environnement.

L'objectif de cet ouvrage est de tenter de définir le contenu du droit à l'assainissement sur la base du droit positif dans des pays développés ou en développement et du droit positif international ou régional. Il contient une description du droit à l'assainissement dans 16 pays à différents niveaux de développement et dans divers cadres régionaux ainsi qu'un relevé des dispositions pertinentes de droit international.

Editeur/diffuseur

Editions Johanet, 60 rue du Dessous des Berges 75 013 Paris
livres@editions-johanet.com • www.editions-johanet.com

**Livre Bleu Sénégal. L'eau, la vie, le développement humain**

Secrétariat international de l'eau, 12 pages, 2010

Edité par le Secrétariat International de l'Eau, le Livre Bleu Sénégal « L'Eau, l'Assainissement, la Vie et le Développement Humain durable » complète la série des livres bleus déjà réalisés sur le Mali, le Burkina Faso, le Niger et le Bénin. Destiné à l'ensemble des acteurs sénégalais ainsi qu'à leurs partenaires internationaux, techniques et financiers, le Livre Bleu Sénégal est le résultat d'un long processus participatif initié par la société civile sénégalaise. Il porte un regard critique sur les politiques et stratégies sectorielles du secteur de l'eau et de l'assainissement, et fournit une mesure indépendante des progrès effectués à l'égard des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à la fois sur le plan quantitatif (taux de couverture, portefeuille de projets en cours et programmé pour les années à venir, financements complémentaires nécessaires, etc.) mais aussi qualitatif (expériences innovantes, avancement des réformes et de la réflexion, participation de la société civile), en épousant le point de vue des usagers, des citoyens et des élus locaux.

Ce document est consultable sur www.pseau.org

(Rubrique outils/ouvrages/sie_livre_bleu_senegal_fr.pdf)

Editeur/diffuseur

Le Secrétariat international de l'eau
7, rue de la Commune Ouest # 203 Montréal (Québec) • Canada H2Y 2C5
T. + 1 514 849-4262 • Fax + 1 514 849-2822
www.sie-isw.org • info@sie-isw.org



INFO FORMATION

Ouverture à la rentrée 2010 d'un master Eau, assainissement et hygiène

En partenariat avec Action Contre la Faim (ACF) et Bioforce, l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) ouvre un nouveau Master Spécialisé (M2) « WASH Humanitaire ».

Ce cursus est destiné à former, en Afrique, les futurs gestionnaires de programmes WASH (Water, Sanitation and Hygiene / Eau, Assainissement et Hygiène) des ONG et des agences humanitaires.

La formation se déroule sur 10 mois au sein de la fondation 2ie à Ouagadougou (Burkina Faso), incluant trois mois de stages en situation humanitaire. L'ouverture est prévue pour octobre 2010 et la date limite de réception des dossiers d'inscription est le 31 juillet.

Information et contact :

- Fondation 2iE : desa@2ie-edu.org
2ie@2ie-edu.org – www.2ie-edu.org
- ACF : jlapegue@actioncontrelafaim.org

INFO RÉUNIONS THEMATIQUES

BÉNIN**Accès à l'eau, l'assainissement au Bénin**

Partager les expériences et renforcer la contribution des acteurs français

Actes de la rencontre du 10 décembre 2009, organisée par le pS-Eau et l'Arene Ile-de-France.

Cette rencontre avait pour but de présenter, auprès des acteurs français de la solidarité internationale, le nouveau contexte institutionnel du secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Bénin, et de faciliter l'intervention et la concertation des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale impliqués au Bénin dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Ce document livre les éléments de synthèse de cet atelier qui s'est organisé sur le mode participatif. La présence du maire de la commune de Toffo, M. Saturnin Ago Sohoun, en tant que grand témoin, a permis des débats profonds, argumentés et très enrichissants.

Contacts

- Guillaume Aubourg : aubourg@pseau.org
- Denis Dangaix : d.dangaix@areneidf.org
- Compte-rendu disponible sur : www.areneidf.org

HAÏTI**Eau et assainissement en Haïti**

Réforme sectorielle et développement de la coopération décentralisée et non gouvernementale

Compte-rendu de la réunion d'échanges du 15 décembre 2009, organisé par le pS-Eau et le conseil régional d'Ile-de-France

Cette rencontre organisée en association avec la Dinepa avait pour but :

- de faire connaître les enjeux de la réforme sectorielle en Haïti et les procédures en vigueur en matière d'intervention ;
- d'informer des actions existantes ;
- d'informer sur les opportunités de mobilisation financière des collectivités territoriales et ONG en faveur d'Haïti ;
- de réfléchir aux outils permettant d'accompagner les porteurs de projets.

De nombreux participants ont manifesté leur soutien à une démarche de mise en réseau des acteurs intervenant dans le secteur de l'eau en Haïti. C'est dans les suites de cette première réunion que la plateforme des acteurs français pour l'eau et l'assainissement en Haïti a été mise en place en 2010.

Compte-rendu disponible sur :

- Le site de la plateforme eau et assainissement en Haïti, rubrique « à propos de la plateforme » : www.pseau.org/haïti-eau
- Egalement dans *L'Echo des Mornes*, n° 5, mai 2010, bulletin du conseil régional d'Ile-de-France sur Haïti

Contacts

Vincent Dussaux : dussaux@pseau.org • Céline Noblot : noblot@pseau.org

**Programme Solidarité Eau**

32, rue le Peletier
75009 Paris
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20
fax : 33 (0)1 53 34 91 21
e.mail : pseau@pseau.org
internet : www.pseau.org

La lettre du pS-Eau n° 62

Responsable de la publication :
Pierre-Marie Grondin

Rédacteurs en chef :
Guillaume Aubourg
Céline Noblot

Ont participé à ce numéro :
Denis Désille
Raffaella de Gennaro
Corentin Dufour
Vincent Dussaux
Christophe Le Jallé
Jacques Monvois
Alicia Tsitsikalis

Conception graphique,
réalisation : Solange Münzer

Impression : Panoply